

VIEUX-RENG



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 19h00 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : M. Jean-Pierre MANFROY, Mme Isabelle BRISSON, M. Ghislain LAURENT, M. Michaël STOCKER, Mme Catherine RIBAUVILLE, Mme Amandine LISSE, M. François BLANCHARD, M. Olivier CHERONT, Mme Isabelle PELLERIAUX.

EXCUSES : M. Alexandre MAGHUE.

ABSENTS : M. Sébastien DECAIX, Mme Virginie LECOMPTE, Mme Nadège HOËL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil en la personne de Mme Amadine LISSE.

I – TRAVAUX CREATION DE TROTTOIR LE LONG DE LA RD28 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Trois entreprises ont répondu au bureau AGECL qui a lancé les études.

LORBAN 109287,40 euros H.T

BERTRAND ROTY 104 883 euros H.T

COLAS MONTARON 99 866,43 euros H.T

Délibération est prise pour retenir l'entreprise COLAS MONTARON.

II – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES

Coût du projet 529 820 euros H.T

40 % de subvention de l'Etat (fonds verts) soit 211 928 euros

40% de subvention du département (ADVB) soit 211 928 euros

Soit un total de subvention de 423 856 euros H.T sur la totalité du coût du projet.

Refus de subvention des services du département pour le remplacement de l'éclairage existant par des LED.



III – MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Délibération est prise pour l'envoi des documents en contrôle de légalité par le biais de la télétransmission.

IV – NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

Délibération est prise pour l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLY-EN-CAMBRESIS et CRESPIN pour la compétence DECI.

Délibération est prise pour l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS pour la compétence eau potable.

V – ZONE D'ACCELERATION DESENERGIES RENOUVELABLES

Délibération de principe est prise pour la validation du plan proposé par l'ADU définissant les zone d'accélération des énergies renouvelables

VI – PRESENTATION DU PROJET D'EQUIPEMENT EN VIDEO PROTECTION

Délibération est prise pour déposer un dossier de demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de la Préfecture.

VII – SUJETS DIVERS

Travaux des logements Place de la Mairie : projet de délibération à présenter au Conseil Communautaire pour la rédaction d'un protocole d'accord transactionnel entre l'AMVS et la commune de Vieux-Reng.

Dossier zérophyto : accusé réception reçu de la part de l'agence de l'eau. Retour de la validation par la commission attendue.

Présence de membres de l'association de l'ADDAS présentant la mobilisation des habitants de la commune (signature d'une pétition) sur le sujet de la transformation de la Salmagne en zone d'activité économique. Les membres de l'association interpellent le conseil municipal sur la situation et demandent au conseil le vote d'un arrêté d'interdiction des fouilles tant que l'étude pyrotechnique n'a pas été réalisée.

◆◆◆

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.